



FORMATION CONTINUE NAGEZ FORME SANTE

Dans le cadre de son dispositif "Natation Santé", la Fédération Française de Natation propose une formation continue aux éducateurs Nagez Forme Santé. Celle-ci est ouverte à tous les éducateurs titulaires du diplôme fédéral d'Éducateur Nagez Forme Santé.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mettre à jour ses connaissances dans le cadre du dispositif Natation Santé
- Vérifier les compétences de sécurité inhérentes à la conduite de l'activité
- Intégrer le dispositif Natation Santé dans les projets de clubs

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Les bienfaits de la natation santé pour les personnes atteintes de pathologies respiratoires et d'obésité
- Les impacts du médocosport santé sur la prescription des activités adaptées
- Le développement de l'activité à travers les réseaux locaux sport-santé
- Les nouveautés du dispositif fédéral Natation Santé

MODALITES DE LA FORMATION

- Apports théoriques par des médecins du sport
- Mises en situation pratique en piscine (prévoir ses affaires de piscine)
- Echanges et questions avec les participants

EVALUATION DES ACQUIS

- Pas d'évaluation—délivrance d'une attestation de formation continue

COUT DE LA FORMATION

- Tarif unique de **120€ par personne**, comprenant l'hébergement du 27/09 au soir, les déjeuners du 27/09 et du 28/09, ainsi que le dîner du 27/09.
- Tarif à régler par chèque à l'ordre de l'INFAN FFN ou par virement

CIC Crédit Industriel et Commercial						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
30066	10781	00020383303	07	EUR	CIC PARIS JAURES	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	3006	6107	8100	0203	8330	307
				CMCIFRPP		
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CIC PARIS JAURES 125 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS ☎ 01 53 35 43 87				INFAN 104 RUE MARTRE CS 70052 92583 CLICHY CEDEX		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		



INFAN FFN



DATES

Vendredi 27 et samedi 28 septembre 2019

Volume horaire : **13 heures**

LIEUX

Hôtel Restaurant **Nota Bene**,
70 quai Jules CHAGOT,
71300 MONTCEAU LES MINES

L'établissement accueillera les participants pour la formation continue, ainsi que pour les repas et la nuitée.

CONTACT

Cécile GAUFFRETEAU,
Responsable de la formation
cecile.gauffreteau@ffnatation.fr
01.41.83.87.24

**Institut National de
Formation des Activités de
la Natation, INFAN—FFN**
104 rue Martre
CS 70052
92583 CLICHY Cedex

SIRET : 775.695.802.000.63
Déclaration d'activité :
11.75.34540.75
Code APE : 9312Z



Conditions Générales de Vente

Institut National de Formation des Activités de la Natation

1. Adhésion

Le stagiaire adhère à l'Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN) et accepte les conditions de participation aux sessions de formation définies ci-dessous. L'adhésion est sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Inscription

Le stagiaire doit déposer son dossier de candidature avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques (un est relatif aux frais pédagogiques et l'autre à l'adhésion). Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin d'inscription, l'adhésion est sans réserve.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'Institut National de Formation des Activités de la Natation, une convention de formation peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Le stagiaire est convoqué à la session de formation après arrêt des inscriptions. Une attestation de stage est délivrée par la structure ou au stagiaire à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais de déplacement et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiants, etc.) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le règlement doit intervenir avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par un organisme :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCA :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque à l'ordre de l'OPCA. Ce chèque est obligatoirement libellé à l'ordre de l'OPCA ;
- Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'OPCA ;
- La structure assure la bonne transmission des informations au stagiaire et à l'OPCA responsable du paiement, ainsi qu'à la structure de destination.

Le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à moins qu'il n'ait été fait directement rembourser par le stagiaire. Le chèque de caution est encaissé, et le stagiaire est tenu de verser le montant de la caution (frais de dossier, etc.).

Le stagiaire est tenu de verser le montant de la caution à son organisation.

6. Annulation/Abandon

En cas d'annulation ou d'abandon de la session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est inférieur au nombre de places pédagogiques de la formation versée, l'Institut National de Formation des Activités de la Natation se réserve le droit de réaffecter les places restantes à d'autres stagiaires.

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'Institut National de Formation des Activités de la Natation au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas de non-participation à la formation sans préavis, l'Institut National de Formation des Activités de la Natation se réserve le droit de réaffecter les places restantes à d'autres stagiaires. En cas d'annulation ou d'abandon de la formation due à une incapacité, les sommes versées sont remboursées au stagiaire sur présentation d'un certificat médical.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le dossier de formation sont traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.

Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par un droit de propriété intellectuelle. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable est formellement interdite.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'Institut National de Formation des Activités de la Natation.

Le règlement intérieur est accessible sur le site internet.

8. Différends éventuels

En cas de litige entre le stagiaire et l'Institut National de Formation des Activités de la Natation, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. En cas d'échec de la médiation, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).